



# Plan national d'attribution des fréquences

**Arrêté du 4 décembre 2020**

---

*Le Conseil fédéral suisse*

*décide:*

Le Plan national d'attribution des fréquences<sup>1</sup> du 29 octobre 2020 est approuvé et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

4 décembre 2020

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga  
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5 al. 1 et l'art. 13 al. 3 LPubl, RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Concessions et gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch) > Fréquences et antennes --> Plan national d'attribution des fréquences.